

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

20^{ème} Rapide FIDE Carquefou

Article 1 : Présentation

L'Association Carquefou Échecs organise son 20^{ème} tournoi d'échecs Rapide FIDE le Dimanche 29 juin 2025 à Carquefou, au Gymnase Jean Gauvrit, rue Louis Armand à Carquefou.

Deux tournois sont organisés :

- Le Tournoi A « Principal », ouvert à tous les licenciés A ou B ;
- Le Tournoi B « Jeunes » jusqu'à U16 inclus (minime)

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), applicables à partir du 1er janvier 2023. Pour les 2 tournois, l'annexe A - article 4 sur le jeu rapide s'applique.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : neuf rondes, appariements au système suisse avec accélération Haley simple, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI_3.3.8, homologué par la F.F.E.).

Les joueurs seront appariés en fonction du classement rapide ELO ou FIDE de mai 2025.

Le tournoi A est homologué par la FIDE (Fédération Internationale Des Echecs) et par la Fédération Française des Echecs.

Le tournoi B est homologué par la Fédération Française des Echecs.

La présentation de la licence A ou B, valable pour la saison en cours, est obligatoire.

Tout joueur non licencié peut prendre une licence sur place auprès de l'organisateur, au tarif de 3 € pour un jeune et 8 € pour un adulte.

Les joueurs titrés GMI et MI sont invités.

Le pointage doit être effectué auprès de l'arbitre au plus tard à 09h30 pour être apparié pour la ronde 1.

Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout joueur n'ayant pas rejoint la salle de jeu d'une compétition de la FIDE avant le tirage au sort doit être exclu du tournoi, sauf s'il se présente avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.192 LA)

Article 3 : Cadence

Les tournois se joueront en 9 rondes. Chaque joueur disposera de 12 minutes pour jouer sa partie avec un ajout de temps de 3 secondes par coup joué.

Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Classements et départages

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Sauf en cas d'exemption, les parties non jouées sont compatibilisées 0 point.

Le départage en cas d'égalité de points est dans l'ordre le **Buchholz Tronqué**, puis le **Buchholz**, et enfin la **Performance**.

Article 5 : Droits d'inscriptions et prix

Tournoi A :

- Jusqu'au 28/06/2025 : Adultes : 12 € / Jeunes : 6€ / gratuit pour les GMI et MI

- **Sur place** : Adultes : 16€ et Jeunes : 8€

Tournoi B « Jeunes » : 3 €

Répartition des Prix :

La liste des prix sera affichée après la 5ème ronde.

Le vainqueur du tournoi A remportera un prix de 300 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix (17h45) perd le droit à son prix.

Article 6 : Horaire des tournois A et B:

- | | | |
|---|-------------------|-------------------|
| - | ronde 1 à 10h00 ; | ronde 6 à 14h30 ; |
| - | ronde 2 à 10h45 ; | ronde 7 à 15h15 ; |
| - | ronde 3 à 11h30 ; | ronde 8 à 16h00 ; |
| - | ronde 4 à 12h15 ; | ronde 9 à 16h45 ; |
| - | ronde 5 à 13h45 ; | |

Remise des prix : 17h45

Remarque : A partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, tout joueur dispose d'un délai de 10 minutes pour se présenter à sa table de jeu. Passé ce délai, il aura partie perdue.

Article 7 : Conduite des joueurs.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Une tenue correcte est exigée.

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Article 8 : Règles spécifiques

Si un joueur utilise ses deux mains pour jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4, livre de l'arbitre).

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera **une minute** supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Selon l'article A5 des Règles des Échecs Rapide, l'article A4 de « l'annexe A : Echecs rapides » s'applique pour la durée du tournoi (cf page 77 du livre de l'arbitre, consultable à la table d'arbitrage)

Tout joueur qui souhaite quitter le tournoi de façon définitive doit en informer l'arbitre avant le lancement de la 8^e ronde. Le cas échéant, le joueur sera apparié jusqu'à la fin du tournoi. L'arbitre principal reste le seul juge.

Article 9 :

- Organisateur : Dominique PELLAT
- Arbitre principal : Alain JOVELIN (Arbitre Fédéral Open 2)

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L'arbitre principal
Alain JOVELIN

L'organisateur
Dominique PELLAT

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.